

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 08 12 2022 à Vittel

L'an 2022, le 8 décembre à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 1 décembre 2022, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 14

Présents : Mesdames BABOUHOT Nathalie, VIGNOLA Jacqueline, Messieurs LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, THIRIAT Daniel, HURIOT Joris, HUEL Jean-Luc, COUSOT Jean-Luc, VAUBOURG Jean-Luc, VAGNIER Jean-Yves, PREVOT Christian, GERECKE Luc, COLIN Dominique, SEJOURNE Yves.

Secrétaire de séance : NOVIANT Patrice

Assistait à la séance : FLESCHE Megan

Excusés : LECLERC Simon, EMERAUX Philippe, PERRY Franck, SAUVAGE Guy, WILLEMIN Jenny.

Le Président constate que le quorum est atteint : 14 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

1. **LEADER (consommation, candidature 2023-2027) ;**
2. **Economie (EIT, convention économie de proximité, PTRTE) ;**
3. **Projet alimentaire de territoire (plan d'action) ;**
4. **Stratégie touristique Plaine des Vosges ;**
5. **Décision modificative budgétaire n°1 ;**
6. **Compétence SCOT à la carte (délibération de principe du PETR)**
7. **Questions et informations diverses :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 17/03/2022. CR joint.

1. **LEADER**

Compte-rendu du Président au sujet des actions LEADER en 2022.

• **Consommation enveloppe actuelle et enveloppe supplémentaire**

Au cours de l'année 2022, le GAL de l'Ouest des Vosges a organisé 3 comités techniques et 2 comités de programmation.

La programmation LEADER 2014-2022 comptabilise un total de 85 dossiers (dont 6 potentiels) pour une enveloppe globale de 1 808 036.71 €.

93% de la maquette financière est programmée (77 dossiers) et 66% des dossiers sont payés (58 dossiers).

A ce jour, la maquette financière est en négatif (- 38 793.02 €). Le GAL a suffisamment de dossiers pour consommer la totalité de l'enveloppe actuelle. Voir maquette financière ci-jointe.



De fait, le GAL de l'Ouest des Vosges a fait une demande de crédits supplémentaires pour le territoire à hauteur de 100 000 € en date du 08/08/2022 auprès de la Région Grand Est. 4 dossiers sont concernés par un manque de crédits. Le GAL est en attente d'une réponse officielle.

- **Candidature**

L'Appel à Projet LEADER 2023-2027 est parvenu au GAL de la Plaine des Vosges début avril 2022.

Le GAL a consacré environ la moitié de l'année à travailler sur sa stratégie en vue de sa candidature pour le programme 2023-2027. Il a notamment travaillé avec les techniciens du comité technique du GAL (agents des CC, cofinanceurs CD88 et RGE).

3 ateliers de concertation avec les forces vives du territoire ont été organisés sur le territoire des 3 Communautés de communes du PETR en juin 2022. Ils ont permis de réunir près de 80 acteurs pour imaginer la future stratégie LEADER. Par ailleurs, les élus du territoire du PETR ont été sollicités et consultés par mail.

Un travail d'analyse des données recueillies à l'aide de différents outils a permis à l'équipe du GAL de déterminer la stratégie, les objectifs, les axes prioritaires et les fiches action pour les 5 ans à venir (voir note ci-jointe).

Une restitution collective de la candidature LEADER au programme 2023-2027 a eu lieu le 29/09/2022 à Dompierre rassemblant une trentaine d'acteurs.

Enfin, la candidature LEADER a été présentée aux membres du Comité de programmation du GAL pour validation de la stratégie 2023-2027 pour le territoire de la Plaine des Vosges.

La candidature LEADER 2023-2027 du GAL de la Plaine des Vosges a été envoyée le 11 octobre 2022.

La sélection des GAL retenus est attendue pour février 2023 pour un début d'éligibilité des projets au 1^{er} janvier 2023 et une mise en œuvre du programme à l'automne 2023.

- **L'évaluation du programme 2014-2020**

Une journée « Regards croisés » en partenariat avec les GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées et du Pays Thur Doller (Alsace) s'est déroulée le 7 avril 2022 et a permis d'échanger sur le fonctionnement, les pratiques et l'organisation des GAL.

L'évaluation de la programmation 2014-2020 sera finalisée pour la fin d'année 2022.

2. Commission économie

Compte-rendu du Président au sujet des actions économiques en 2022.

- **EIT**

Un comité technique de la démarche a eu lieu le 9/11/2022. Voir présentation ci-jointe.

Il a été précisé la nécessité d'associer directement les EPCI à chaque rendez-vous et ce, peu importe la thématique tant qu'elle concerne les entreprises de leur territoire. Il est ainsi souhaité dans le cadre de la mise en réseau, que les chargés de mission et/ou les DGS des EPCI soient associés aux démarches.

Par ailleurs, il est souhaité que les entreprises soient rencontrées directement pour les accompagner sur leur problématique.

Enfin, il est indispensable d'aller plus loin dans les actions.

- **Convention économie de proximité**

Concernant l'année écoulée, une réunion bilan doit être fixée afin de présenter aux EPCI et au PETR les actions réalisées et leurs résultats.

Concernant l'année 2, une demande avec plusieurs actions a été faite à la CCI et la CMA. Le PETR est en attente des modalités techniques de mise en place et ce après de multiples relances.



Une commission développement économique aura lieu le 17 janvier avec les représentants des chambres afin de présenter le bilan de l'année 1 et les suites à donner.

- **PTRTE**

Le troisième Comité de Pilotage du PTRTE a eu lieu le 4/11/2022 en présence de la Directrice de Cabinet du Préfet des Vosges.

Près de 12 dossiers ont été présentés sur l'ensemble du territoire (Vosges Côté Sud-Ouest compris). La démarche et la qualité de travail sur le périmètre de la Plaine ont été saluées. Tous les dossiers sont jugés pertinents et structurants toutefois certains manquaient d'éléments. Un nouveau comité de pilotage se tiendra le 14 décembre afin d'entériner les projets retenus et soutenus pour 2023.

A noter que 3 critères ont été définis par le comité de pilotage :

- La maturité de l'action
- Le caractère structurant pour le territoire et son adéquation dans les actions/contrats/projets déjà existants
- Le caractère financier avec un montant minimum de 100 000 €.

Durant cette réunion, une réflexion a été menée sur la mise en place d'une concertation supra-EPCI concernant la mobilité.

Remarque de Monsieur Vaubourg : toutes les collectivités font de la mobilité mais la superposition des actions ne permet pas d'avoir du sens.

Point d'attention de Madame Babouhot : bien que la démarche PTRTE soit saluée, il serait intéressant qu'elle puisse aboutir à une optimisation des financements notamment du côté de la Préfecture.

3. Projet alimentaire de territoire

Compte-rendu du Président au sujet des actions PAT en 2022.

- **Actions en cours ou terminées**

- **Les actions finalisées en 2022 dans le cadre de l'AAP national**

- Etude de la consommation de la CCI
- Etude de la production locale de la Chambre d'Agriculture
- 2 ateliers de sensibilisation pour les élus à Neufchâteau et à Bulgnéville
- 1 journée de l'Alimentation à Neufchâteau
- Interventions pendant 6 mois dans le Lycée agricole de Mirecourt
- 2 accompagnements de structures de la restauration collective : Lycée de Neufchâteau et le syndicat scolaire de Hennecourt
- Lycée de Neufchâteau pré-identifié pour la mise en relation avec le groupe de maraîchers bios.

(Cf bilan à mi-parcours produit en septembre 2022)

- **Actions prévues en 2023 dans le cadre de l'AAP national**

- Organisation des 2 Journées de l'Alimentation : CCMD le 25 mars et reste à définir une date pour la CCE
- Réaliser 5 accompagnements de RHD en 2023
- Débuter les travaux autour du foncier en s'inspirant des travaux faits par les PETR Terres de Lorraine et de la Déodatie .

Un point d'attention des élus est soulevé concernant le travail sur le foncier. Il n'apparaît pas pertinent de le recenser via la SAFER.

- Réalisation d'un livret ayant pour objectifs de sensibiliser aux produits locaux, de parler de santé et de l'Alimentation, de communiquer sur le PAT et repérer des porteurs de projets agricoles et alimentaires. Un groupe de travail sera dédié à son écriture. En termes de budget, cela représente un coût estimé à 20 000€. Deux formes de livrets sont pour l'instant imaginés : un 4 pages qui intégrera les magazines intercommunautaires et le livret plus complet qui serait distribué après des événements.

- **Plan d'action du PAT et comité de pilotage 24/11/2022**

Le 8 novembre s'est déroulé un temps de travail mobilisant une vingtaine d'acteurs pour créer le Plan d'Action du PAT de la Plaine des Vosges (cf compte rendu du 8 novembre). Il en est ressorti 27 actions qui seront travaillées de façon collective avec les acteurs du PAT. (Cf tableur Excel pour le détail).

Chacune de ces actions va être adaptée sous la forme de fiches actions sur lesquelles seront définies les modalités (coût potentiel, porteurs concernés, délai de réalisation, etc.).

Elles se structureront autour de 6 axes :

- Circuits et producteurs
- Education à l'alimentation
- Outil de transformation et logistique-Restauration
- Justice Sociale
- Gouvernance
- Action globale.

Toutefois, il est à noter que les actions ne sont pas encore définitivement entérinées. Des modifications pourront intervenir au cours de leur écriture.

Lors du Comité de pilotage du 24/11/2022, les 29 acteurs et actrices présents du PAT ont pu apporter des modifications et précisions sur les projets. Le plan d'action a été validé. Ils souhaitent également participer activement à l'écriture des fiches actions ainsi qu'à leur mise en place.

- **Réseau InterPATs des Vosges**

Les trois PATs, au fur et à mesure de leurs travaux, ont remarqué que les besoins de leur territoire avaient tendance à être similaires. Par ailleurs, des projets tels que la plateforme logistique ou encore la cartographie des producteurs et points de ventes sont ressortis dans les trois plans d'actions. Il apparaissait donc pertinent de réfléchir à mener ces actions de façon commune aux trois

PATs. Le 23/11/2022, une première rencontre a été organisée pour définir les actions pouvant être travaillées collectivement dans les Vosges :

- Création d'un outil interconnaissance acteurs PAT et lieux de production/vente
- Actions de communication pour améliorer la vision des métiers agri alimentaires
- Développement d'un outil logistique INTERPATS
- Travail autour du foncier
- Formation des consommateurs sur le prix juste.

De plus, durant cette réunion, la proposition de faire une candidature conjointe des PATs au label de niveau 2, c'est-à-dire être reconnu comme PAT confirmé, est soumise au comité syndical.

- **Appel à projet national : Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat**

L'ouverture au 21 novembre 2022 de l'appel à projet fait office d'opportunité pour lancer des actions dans le cadre du PAT de la Plaine des Vosges mais également dans le cadre des travaux interPATs. Il serait pertinent de déposer une réponse à l'appel à projet sur l'outil logistique et sur la méthodologie du prix juste. L'AAP serait coordonné par le PETR d'Epinal mais la partie méthodologie du prix juste menée par nos services.



Il est proposé au comité syndical de valider le principe de répondre à l'appel à projet.

Le Président propose au comité syndical de continuer la mise en œuvre du projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR de la Plaine des Vosges. Il explique que l'ouverture le 21 novembre 2022 d'un appel à projet fait office d'opportunité pour lancer des actions dans le cadre du PAT de la Plaine des Vosges mais également dans le cadre des travaux interPATs. L'AAP serait coordonné par le PETR d'Epinal mais une partie des actions menée par le PETR de la Plaine des Vosges.

Il est proposé au comité syndical de valider le principe de répondre à l'appel à projet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la continuité des actions du projet alimentaire territorial et les actions interPAT ;
- approuve le dépôt d'une demande conjointe avec les PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et de la Déodatie ;
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction générale de l'Agriculture et de l'Alimentation au titre de l'Appel à projet national 2023 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

- **Ressources humaines**

Stagiaire pour début 2023. Les missions pré-identifiées sont :

- Mise en place de projets et d'actions facilitant l'accès au foncier
- Etude de faisabilité/opportunité sur la création/structuration d'une filière protéine sur le territoire
- Mise en place d'une politique d'accueil des nouvelles populations orientée « agriculture »
- Travailler à la valorisation des métiers agricoles
- Développer l'aspect « accès à l'alimentation pour toutes et tous » du PAT.

Coût prévisionnel : salaire mensuel sur la base conventionnelle. Environ 600 € par mois (coût horaire à 3.90 €) + frais de déplacements potentiels.

Fin du contrat d'Arsène DAVAL en juin 2023.

Le Président présente au comité syndical le projet de recrutement d'un stagiaire en Master 1 ou 2 afin de travailler sur la mise en œuvre du PAT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de stage ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

4. Stratégie touristique de la Plaine des Vosges

Présentation de la réflexion de la stratégie touristique initiée par la commission tourisme.

Voir note ci-jointe.

L'objectif du PETR sur l'année 2023 est de mettre en place une démarche de diagnostic/concertation afin d'établir une réelle feuille de route stratégique pour la Plaine des Vosges.

Madame Babouhot : problématique de la représentation du PETR au sein du CDT. Le PETR ne peut être représenté de manière statutaire. Christelle Velut, Directrice de l'OTOV siège au CDT. Pas de consultation pour la nomination. Les maires de Vittel et Contrexéville siègent aussi au sein de ce CDT, Monsieur Perry en tant que Vice-Président en charge du tourisme et Monsieur Gerecke en tant que représentant des villes thermales. Une interpellation au CD88 sera réalisée.

5. Décision modificative budgétaire

Suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, il est nécessaire d'alimenter le 012 par une décision modificative.

Article 022 : - 5000 €

Article 6218 : + 3500 €

Article 6531 : + 1500 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter la décision modificative du budget principal 2022 en section de fonctionnement mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

6. Compétences SCOT à la carte

Le PETR doit délibérer favorablement à l'exercice de la compétence à la carte en matière de SCOT pour les communautés de communes Terre d'Eau et de l'Ouest Vosgien.

Le Président rappelle au comité syndical que suite à la modification des statuts du PETR, la compétence SCOT s'exerce désormais « à la carte ». Par délibération, les Communautés de communes Terre d'Eau et Ouest Vosgien ont voté l'exercice de cette compétence au sein du PETR de la Plaine des Vosges. Comme le prévoit les statuts nouvellement établis, le comité syndical du PETR doit maintenant statuer sur l'exercice de cette compétence par le PETR pour le compte des EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°256/2015 du 19 mars 2015 portant création du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2801/2016 du 5 décembre 2016 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°190/2018 du 25 janvier 2018 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°068/2019 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'ouest des Vosges

Vu l'arrêté 2637/2016 du 17 novembre 2016 relatif à la fusion des Communauté de communes du Pays de Mirecourt et de la Communauté de communes du secteur de Dompaire ;

Vu le courrier du 21/10/2021 relatif à l'irrégularité quant à l'adoption du SCOT des Vosges Centrales

Vu l'arrêté préfectoral n°066/2022 du 22 juin 2022 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de la Plaine des Vosges.

Vu la délibération de la Communauté de communes Terre d'Eau en date du 14 avril 2022.



Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien en date du 6 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable à l'adhésion des Communautés de communes Terre d'Eau et Ouest Vosgien à la compétence à la carte pour le SCOT.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

7. Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00.

Jean-Luc COUSOT, Président

